



13

Section <b>Durée des trajets en autobus</b>	Page 1 de 2
Type <b>Admissibilité</b>	Date de révision 4 mars 2016

<b>Énoncé</b>	<p>Le personnel du STWDSTS s’efforce de planifier des itinéraires efficaces afin que les élèves ne passent pas trop de temps à bord des autobus scolaires.</p>
<b>Procédures</b>	<p>Le personnel du STWDSTS tient compte de la durée des trajets en autobus lorsqu’il planifie les itinéraires d’autobus. Dans la mesure du possible, le temps que les élèves passent à bord d’un autobus ne doit pas être supérieur à ce qui suit :</p> <p><b>Conseil scolaire catholique MonAvenir (CSCM)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De la maternelle à la 6<sup>e</sup> année      60 min</li> <li>• De la 7<sup>e</sup> année à la 12<sup>e</sup> année      75 min</li> </ul> <p>Pour les élèves de la 7<sup>e</sup> année et de la 8<sup>e</sup> année qui fréquentent une école élémentaire, le trajet ne doit pas durer plus 60 minutes.</p> <p><b>Conseil scolaire Viamonde (CSV)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De la maternelle à la 6<sup>e</sup> année      60 min</li> <li>• De la 7<sup>e</sup> année à la 12<sup>e</sup> année      75 min</li> </ul> <p>Pour les élèves de la 7<sup>e</sup> année et de la 8<sup>e</sup> année qui fréquentent une école élémentaire, le trajet ne doit pas durer plus 60 minutes.</p> <p><b>Dufferin-Peel Catholic District School Board (DPCDSB)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De la maternelle à la 6<sup>e</sup> année      75 min</li> <li>• De la 7<sup>e</sup> année à la 12<sup>e</sup> année      75 min</li> </ul> <p><b>Upper Grand District School Board (UGDSB)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De la maternelle à la 6<sup>e</sup> année      45 min</li> <li>• De la 7<sup>e</sup> année à la 12<sup>e</sup> année      60 min</li> </ul> <p><b>Wellington Catholic District School Board (WCDSB)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De la maternelle à la 6<sup>e</sup> année      45 min</li> <li>• De la 7<sup>e</sup> année à la 12<sup>e</sup> année      60 min</li> </ul> <p>Le STWDSTS fera tout en son pouvoir pour respecter les</p>



13

Section <b>Durée des trajets en autobus</b>	Page 2 de 2
Type <b>Admissibilité</b>	Date de révision 4 mars 2016

	<p>délais indiqués ci-dessus. La durée des trajets en autobus est calculée en fonction des conditions de trafic « normales », mais elle ne tient pas compte de toute anomalie découlant de facteurs extérieurs, comme les accidents de circulation (impliquant d'autres véhicules) et le mauvais temps.</p> <p>La durée d'un trajet en autobus est une procédure opérationnelle pour les élèves qui fréquentent leur école d'origine. Il est possible que la durée du trajet en autobus soit plus longue pour les élèves transportés à l'extérieur de leur secteur de fréquentation scolaire d'origine.</p>
--	---